

Guerre et Paix contre les squats

Squatters de Toulouse réjouissez-vous ! Si aujourd'hui la mairie vous expulse, c'est pour vous éviter de tomber sous la coupe de la future loi Sarkozy sur la sécurité intérieure, qui prévoit de punir de 3 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement le délit d'occupation.

L'intention de la municipalité est louable. Certes, mais difficilement compréhensible pour la quinzaine de squatters (dont trois gamines), qui viennent de se faire expulser d'une maison de maître appartenant à la Ville, dans le quartier des Sept Deniers.

Depuis 1979, la mairie avait mis un droit de préemption sur les 28 000 m² qui s'étendaient des

terrains de Job à cette vieille bâtisse (voir *Satiricon* n° 15). En 1994, elle commence à envisager de récupérer la villa, pour en faire une maison de quartier.

Mais en 1998, une poignée de squatters prennent possession du lieu. Leur expulsion, sans aucune discussion préalable, fut, on le devine, très sportive : six fourgons de CRS, des employés municipaux, deux camions de déménageurs, et deux camions fourrières. Du beau jeu. Sans temps mort. Et avec un bel esprit d'équipe. Normal, c'est Jean-Claude Paix, prof de sport dans le civil, adjoint au maire de Toulouse, et, par ailleurs, maire des Sept-Deniers qui a sifflé le coup d'envoi de l'éviction.

Les associations de quartier, dans lesquelles les squatters s'étaient fortement impliqués, ont bien tenté dès le lendemain de rentrer en mêlée groupée contre Paix, pour le pousser à trouver une solution de relogement. Mais rien n'y fit. « Paix, qui avait promis de traiter le problème des squatters avec humanité, les a expulsés comme des chiens, pour y mettre sa mairie annexe » s'énerve une riveraine. Dans le milieu du sport, c'est bien connu, le physique prime toujours sur le mental...

Actuellement les squatters sont totalement à la rue. Aucune solution de relogement ne leur a été

proposée. Si : un T4, peut-être, dans deux mois, mais pour les familles avec enfants. En attendant, tous se préparent à comparaître devant le TGI de Toulouse le 20 novembre. Ils risquent au minimum 800 euros d'amende. Une véritable broutille, comparé à ce que leur réserve Sarkozy...

Célia VIOGRANTER

